



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

2011 : l'année internationale des forêts souligne l'importance des peuples autochtones

L'année internationale des forêts, placée sous le thème "des forêts pour les peuples", met l'accent sur le rôle des populations indigènes. Un sujet sensible lorsque les négociations internationales abordent la protection des forêts.



(© Tyler Olson)

À l'occasion du lancement de l'année internationale des forêts, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié son rapport biennal sur **la situation des forêts mondiales**. Le rapport reprend pour une part importante les données publiées l'an dernier avec l'Évaluation mondiale des ressources forestières (FRA 2010), évaluation réalisée par la FAO tous les cinq ou dix ans depuis 1946.

Quid des peuples indigènes ?

En 2006, lorsque l'Assemblée générale des Nations unies avait adopté une résolution faisant de 2011 l'année internationale des forêts, *"l'objectif [était] de mettre en avant les actions citoyennes en faveur de la **gestion durable des forêts**."* Dans ce cadre, le rapport de la FAO *"adopte une approche plus globaliste des multiples façons dont les forêts étayent les moyens d'existence des populations."* Trois axes ont été retenus pour traiter ce thème : les moyens d'existence locaux, les industries forestières durables et les changements climatiques.

L'organisation rappelle que *"des millions de personnes tributaires des forêts jouent un rôle vital dans la gestion, la conservation et le développement durables des forêts de la planète"*, concédant que *"pourtant on tend à sous-estimer leurs droits d'utiliser et de tirer parti des ressources forestières locales."* Un thème particulièrement sensible dans le cadre des négociations internationales.

En effet, si la Conférence de Nagoya a permis l'adoption d'un protocole relatif à l'Accès aux ressources et partage des avantages (APA) tirés de l'usage des ressources génétiques, de nombreuses questions persistent quant à son application concrète et tout particulièrement sur la place qui sera faite aux populations autochtones vivant des forêts. Les revenus tirés de l'APA bénéficieront-ils aux peuples vivant dans les forêts ou aux Etats abritant les massifs ? La question reste ouverte en l'état et suscite l'inquiétude chez certaines ONG qui craignent que la protection des savoirs traditionnels des peuples indigènes bénéficient avant tout aux Etats.

De même, le sujet est tout aussi sensible dans le cadre des négociations internationales sur le climat. En particulier, certaines organisations environnementales craignent que la protection des forêts primaires n'aboutisse à une "privatisation des forêts" qui exclurait les peuples indigènes. Il semble que la conférence de Cancún les ait en partie rassurées. En effet, le texte final reconnaît la participation des communautés locales dans la protection des forêts. Néanmoins, le document reste encore vague et la FOA souligne que "*les récentes décisions prises à Cancún en décembre 2010 sur REDD+ devraient s'aligner sur une plus vaste réforme de la gouvernance forestière et permettre la participation des communautés autochtones et locales.*" L'organisation insiste aussi sur le fait que "*les pays devront adopter des législations pour préciser les droits carbone et garantir une répartition équitable des coûts et des bénéfices tirés des mécanismes REDD+.*"

Vers la fin de la diminution des surfaces forestières ?

Côté évolution des massifs forestiers, le rapport n'avance pas de nouvelles données majeures et rappelle que "*le taux de déforestation mondial [reste] alarmant malgré le ralentissement observé.*" La déforestation est passée de 8,3 millions d'hectares par an, entre 1990 et 2000, à 5,2 millions sur la décennie suivante. Par ailleurs, étant donné les programmes de reboisement dans certains pays, et en Chine tout particulièrement, et l'expansion naturelle des surfaces forestières, en Europe notamment, la FAO a bon espoir qu'un équilibre soit atteint d'ici quelques années.

En moyenne sur la dernière décennie, 13 millions d'hectares de forêt ont été détruits chaque année pour une compensation partielle de 5,7 millions d'hectares par an via le reboisement auxquels s'ajoutent 2,1 millions d'hectares de croissance naturelle des surfaces forestières.

Reste à savoir si cette évolution est nécessairement positive. En effet, le mode de calcul de la FAO, qui consiste à retrancher les surfaces reboisées des surfaces défrichées, ne fait pas consensus. Certains rejettent cette approche qui place sur le même plan les monocultures d'eucalyptus ou de palmiers, comptabilisées via le reboisement, et la perte de forêts primaires liée au déboisement. Si les monocultures forestières peuvent présenter un avantage, notamment s'agissant de la lutte contre les changements climatiques, l'intérêt en matière de biodiversité est pour sa part très limité et ne compense en aucun cas les pertes de forêts primaires.

De même la FAO ne considère pas réellement la dégradation forestière. La définition qu'utilise l'organisme ne distingue pas l'état de la parcelle : une parcelle est une forêt ou ne l'est pas, mais elle ne peut pas être une "*forêt dégradée*". Or c'est un enjeu crucial et en particulier pour la forêt du bassin du Congo qui ne disparaît pas sous l'effet d'un front de déforestation bien identifié, comme en Amérique du

Sud, mais qui subit une dégradation progressive.

Philippe Collet

© Tous droits réservés Actu-Environnement

Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté \[11895\]](#) / [utilisation du flux d'actualité](#).

Actu-Environnement

© 2003 - 2011 COGITERRA - CNIL N°845317 - ISSN N°2107-6677